



**BUREAU ELECTORAL**  
Case postale  
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : Le 7 avril 2026  
N. réf : vab

## **ELECTIONS COMMUNALES GENERALES 2026**

### **Procès-verbal de l'élection tacite du Syndic**

Dans sa séance du 7 avril 2026,  
le Bureau électoral  
a vu ce qui suit :

Vu le rapport établi par le Greffe municipal attestant qu'une seule liste de candidature portant la dénomination « PLR.Libéraux-Radicaux », avec le nom d'un seul candidat, a été déposée dans les délais légaux en vue de l'élection à la syndiculture du 26 avril 2026, pour la législature 2026-2031,

considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 41 alinéa 1 lettre b LEDP et à l'article 6 lettre b de la Décision de convocation du 22 août 2025 du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines,

le Bureau électoral de la Commune d'Yverdon-les-Bains :

1. proclame élu tacitement Syndic d'Yverdon-les-Bains, *depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2026*, pour la législature 2026-2031, Monsieur François ARMADA, né en 1968, originaire des Verrières (NE), municipal et technicien du bâtiment, domicilié à Yverdon-les-Bains.
2. constate que le scrutin populaire prévu le 26 avril 2026 est annulé en ce qui concerne l'élection à la syndiculture.

Un exemplaire du présent procès-verbal est remis à la Préfecture et un exemplaire est affiché aux piliers publics d'Yverdon-les-Bains, de Gressy et de Sermuz.

#### BUREAU ELECTORAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent VUITHIER

Président



Valérie BORGOGNON

Secrétaire